

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/203

RESTRICTION DE CIRCULATION 192 RUE PASCAL LEULLIETTE
TRAVAUX DEPLACEMENT OUVRAGE GAZ

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP-DK25-2840 du Département du Nord,
Vu la demande présentée par GRDF à Wimille et SADE à Dardilly, qui vont réaliser des travaux de déplacement d'ouvrage gaz en trottoir au 192 rue Pascal Leulliette,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier sis 192 rue Pascal Leulliette, pendant les travaux à compter du 01/09/2025 et pour 20 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier pour la même période.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, de l'accès des riverains, des secours et du ramassage des ordures ménagères et recyclables.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- GRDF et l'entreprise SADE CGTH
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 01/09/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.